



# MOSELLE FIBRE

**Objet : Budget Primitif 2021 du budget principal**

## COMITE SYNDICAL DU 22 MARS 2021 DELIBERATION N° CSD 2021-173

Le 22 mars 2021, le Comité Syndical, régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur Patrick WEITEN.

Etaient présents (titulaires et suppléants avec droit de vote) : M. Jean-Bernard BARTHEL, M. Luc CORRADI, M. Jean-Paul DASTILLUNG, Mme Viviane FATTORELLI, M. Nicolas KARMANN, M. Roland KLEIN, M. Pierre KOWALCZYK, M. Etienne LAURENT, M. Fernand LORMANT, Mme Ginette MAGRAS, M. Norbert MARCK, M. Eraldo MARRONI, M. Alphonse MASSON, M. Thierry MICHEL, M. Zénon MIZIULA, M. Michel RAMBOUR, M. Jean-Marc REMY, M. Patrick RISSER, M. Bernard SIMON, M. Bernard TREUVELOT, M. Serge WOLLJUNG, M. Pierre ZENNER, Mme Rachel ZIROVNIK.

Etaient présents (suppléants) : M. Roland CHLOUP, M. Michel ROUCHON, Mme Brigitte TORLOTING.

Etaient Absents/Excusés : Mme Nathalie AMBROSIN-CHINI, M. Denis BAUR, M. Francis BECK, Mme Christelle BOFFIN, M. Pascal BUCHHEIT, M. Jérôme END, M. Guy GUILLOUET, M. Alex GUTSCHMIDT, Mme Christine HERZOG, M. Jean-Luc HUBER, M. Edouard JACQUE, Mme Danièle JAGER-WEBER, M. Franck KLEIN, M. Dominique LEROND, M. Frédéric LEVEE, M. Jean MARINI, M. Jean-Louis MASSON, Mme Peggy MAZZERO-BECKER, Mme Katia MULLER, M. Michel PAQUET, M. Patrick PIERRE, M. Alain PIERROT, M. Frédéric PROKRANDT, M. Patrick REICHHELD, Mme Myriam RESLINGER, M. Philippe SCHOTT, M. Olivier SEGURA, Mme Marielle SPENLE, M. Pierrick SPIZAK, M. Laurent STEICHEN, M. David SUCK, M. Thierry UJMA, M. François WERNER, M. Romuald YAHAOUI, M. Bernard ZENNER.

Il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Comité Syndical. Monsieur Patrick RISSER a été désigné pour remplir les fonctions qu'il a acceptées.

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 5721-1 et suivants,

**VU** l'instruction interministérielle portant nomenclature budgétaire et comptable M14,

**VU** le rapport n° CSR 2021-173 présenté au Comité Syndical de MOSELLE FIBRE du 22 mars 2021,

**CONSIDERANT** les inscriptions budgétaires décrites, ci-après :

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) s'est tenu lors du Comité Syndical du 1<sup>er</sup> février 2021. Il a été l'occasion de faire le point sur la situation financière de la structure et a permis de fixer les orientations qui sont inscrites dans le présent Budget Primitif (BP).

L'objectif de la présentation du Budget Primitif 2021 est de concrétiser ces orientations financières au travers de la mise au point du budget syndical.

2021 sera l'occasion de la poursuite du suivi des infrastructures en gestion à MOSELLE FIBRE et aussi de la réflexion sur les modalités d'accompagnement des collectivités en fonction des besoins du territoire.

\*\*\*

## 1. BUDGET 2021

### a. VUE D'ENSEMBLE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Les tableaux ci-dessous présentent les grandes masses des sections d'investissement et de fonctionnement du Budget Primitif (BP) 2021 de MOSELLE FIBRE en mouvements réels :

	DEPENSES	RECETTES
Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068) (1)	16 475 046,49	9 504 377,90
+	+	+
Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	9 654 953,51	
001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté (2)		10 645 622,10
=	=	=
<b>Total de la section d'investissement (3)</b>	<b>26 130 000,00</b>	<b>20 150 000,00</b>
	DEPENSES	RECETTES
Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget (1)	2 582 000,00	7 103 557,08
+	+	+
Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1) (2)	24 000,00	
002 Résultat de fonctionnement reporté (2)		4 506 442,92
=	=	=
<b>Total de la section de fonctionnement (4)</b>	<b>2 606 000,00</b>	<b>11 610 000,00</b>
<b>TOTAL DU BUDGET (5)</b>	<b>28 736 000,00</b>	<b>31 760 000,00</b>

Le projet de BP présente une situation en suréquilibre à hauteur de 3 024 000 €.

### b. REPRISE DES RESULTATS 2020

Conformément à l'instruction budgétaire et comptable M14, le Comité Syndical peut « au titre de l'exercice clos et avant l'adoption de son Compte Administratif, procéder à la reprise anticipée des résultats ». Le résultat définitif sera arrêté lors du vote du Compte Administratif.

#### 1. Résultat de fonctionnement reporté – compte 002

Le Président propose d'inscrire le résultat de fonctionnement cumulé, soit 4 506 442,92 €, en résultat reporté au compte 002.

#### 2. Résultat d'investissement reporté – compte 001

Le Président propose d'inscrire le résultat d'investissement cumulé, soit 10 645 622,10 €, en résultat reporté au compte 001.

## C. SECTION DE FONCTIONNEMENT :

### 1. Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement ont vocation à retracer les dépenses courantes de MOSELLE FIBRE (charges de personnel, de conseils, d'administration générale...). Les dépenses de fonctionnement correspondent donc aux moyens humains et matériels mobilisés pour conduire le projet d'aménagement numérique de la Moselle.

**Le budget de fonctionnement du Syndicat passerait ainsi à 2 606 k€ pour l'exercice 2021**, contre 1 183 k€ sur l'exercice 2020. Les principaux postes de dépenses sont les suivants :

- **Frais de personnel : 605 k€**, comprenant la rémunération et autres charges de personnel de l'équipe en place (une directrice, une assistante de direction, un responsable technique, un ingénieur déploiement, deux chargés du suivi de chantier, un responsable des affaires générales et du numérique, un chargé du développement des usages, une chargée du budget et des opérations comptables, une chargée administrative et financière) et intégrant le recrutement, en cours, d'un(e) assistant(e) de communication ;
- **Indemnités élus et frais de missions : 46 k€ ;**
- **Administration générale : 130 k€**, comprenant notamment les charges liées aux locaux du 16-18 rue des Bénédictins, les fournitures, consommables et autres frais généraux (bureautique, télécommunications et informatique, communication, véhicules, assurances etc.) ;
- **Etudes : 100 k€**, comprenant principalement les charges d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (juridique et financière) qui s'avèreront nécessaires pour accompagner le Syndicat dans la conduite des contrats dont il est titulaire et le développement des projets usages ;
- **Intérêts : 230 k€**, du fait de la mobilisation de l'emprunt en 2017, 2018 et 2020 ;
- **Les charges exceptionnelles : 810 K€**. Ce budget sert à provisionner les montants éventuellement réclamés d'intérêts moratoires par le groupement constructeur du réseau dans le cadre de la fin du marché ;
- **Développement des usages numérique : 300 k€**. Ces fonds proviennent du Retour à Meilleure Fortune 2016 du RHD 57. Cette somme a été fléchée sur le développement des usages par décision du Comité Syndical du 12 décembre 2017. Elle sert à financer les expérimentations de vidéoprotection intelligente et de supervision de la collecte des points d'apports volontaires à verre pour moitié. La moitié restante reste à flécher pour d'autres expérimentations ;
- **Subvention du Budget Annexe Médiation numérique : 385 K€**.

## BILAN DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice	TOTAL (=RAR+vote)
011	CHARGES A CARACTERE GENERAL (3)	311 723,00	24 000,00	506 000,00	506 000,00	530 000,00
012	CHARGES DE PERSONNEL ET FRAIS ASSIMILES (3)	640 000,00		605 000,00	605 000,00	605 000,00
014	ATTENUATIONS DE PRODUITS					
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE (sauf 6586) (3)	40 000,00		431 000,00	431 000,00	431 000,00
656	FRAIS DE FONCTIONNEMENT DES GROUPES D'ELUS					
<b>Total des dépenses de gestion courante</b>		<b>991 723,00</b>	<b>24 000,00</b>	<b>1 542 000,00</b>	<b>1 542 000,00</b>	<b>1 542 000,00</b>
66	CHARGES FINANCIERES	267 000,00		230 000,00	230 000,00	230 000,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES (3)	120 000,00		810 000,00	810 000,00	810 000,00
68	DOTATIONS AUX PROVISIONS (3)					
022	DEPENSES IMPREVUES					
<b>Total des dépenses réelles de fonctionnement</b>		<b>1 378 723,00</b>	<b>24 000,00</b>	<b>2 582 000,00</b>	<b>2 582 000,00</b>	<b>2 582 000,00</b>
+						
023	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT (2)	2 268 500,00		6 995 000,00	6 995 000,00	6 995 000,00
042	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (2)	1 971 500,00		2 050 000,00	2 050 000,00	2 050 000,00
043	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (2)					
<b>Total des dépenses d'ordre de fonctionnement</b>		<b>4 240 000,00</b>		<b>9 045 000,00</b>	<b>9 045 000,00</b>	<b>9 045 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>5 618 723,00</b>	<b>24 000,00</b>	<b>11 627 000,00</b>	<b>11 627 000,00</b>	<b>11 627 000,00</b>
+						
<b>D 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>						
=						
<b>TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>						<b>11 651 000,00</b>

## 2. Recettes de fonctionnement

### Participation de fonctionnement des membres

Les dépenses de la section de fonctionnement du budget du Syndicat sont financées par les participations annuelles de ses membres. Conformément à l'article 11.2 des statuts du Syndicat, le montant total de ses dépenses est pris en charge pour moitié par le Département et pour moitié par les autres membres du Syndicat, au prorata de la population municipale authentifiée par le plus récent décret publié sur la partie du territoire de l'EPCI où MOSELLE FIBRE exerce la compétence en matière de communications électroniques, selon les modalités définies par une délibération du Comité Syndical.

L'évaluation des participations des membres est la suivante :

- **Participation des EPCI adhérents : 237 k€**, correspondant au produit du montant unitaire de **0,75 € / habitant**, pour les 14 EPCI membres, soit, dans le détail :

EPCI	POPULATION 2021	MONTANT 2021
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE CATTENOM ET ENVIRONS	25 985	19 488,75 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA HOUBE ET DU PAYS BOULAGEOIS	19 525	14 643,75 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE PANGE - HAUT CHEMIN	19 225	14 418,75 €
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION SARREGUEMINES CONFLUENCES	13 877	10 407,75 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SUD MESSIN	16 331	12 248,25 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU SAULNOIS	28 853	21 639,75 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE SARREBOURG MOSELLE SUD	38 741	29 055,75 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'ARC MOSELLAN	34 689	26 016,75 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE PHASLBOURG	17 490	13 117,50 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU DISTRICT URBAIN DE FAULQUEMONT	24 358	18 268,50 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS HAUT VAL D'ALZETTE	28 875	21 656,25 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MAD ET MOSELLE	9 877	7 407,75 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES BOUZONVILLOIS TROIS FRONTIERES	25 187	18 890,25 €
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'AGGLOMERATION DE SAINT AVOLD SYNERGIE	13 957	10 467,75 €
	316 970	237 727,50 €

- **Contribution du Département de la Moselle : 237 k€**, qui correspond à la même somme versée par les EPCI membres, comme prévu par les statuts.

### Redevances des délégataires

MOSELLE FIBRE est délégant de deux DSP : l'une gérée par MOSELLE TELECOM pour le RHD 57 et l'autre gérée par MOSELLE NUMERIQUE pour le FttH.

La prévision de redevances est la suivante :

- **Redevance de MOSELLE NUMERIQUE :**
  - ❖ **150 k€**, correspondant à la redevance de contrôle prévue dans le contrat de DSP,
  - ❖ **3 312 k€** de redevance pour la mise à disposition de l'infrastructure FttH,
  - ❖ **1 950 k€** de redevance de pré-raccordement.
- **Redevance de MOSELLE TELECOM : 1 200 k€**, comportant la redevance de mise à disposition de l'infrastructure.

## Autres recettes de fonctionnement

- **Excédent reporté : 4 506 k€**, constituant le report de l'excédent de la section de fonctionnement.

### BILAN DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice	TOTAL (=RAR+vote)
'4	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS (4)	474 000,00		474 000,00	474 000,00	474 000,00
'5	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE (4)	5 072 000,00		6 612 000,00	6 612 000,00	6 612 000,00
<b>Total des recettes de gestion courante</b>		<b>5 546 000,00</b>		<b>7 086 000,00</b>	<b>7 086 000,00</b>	<b>7 086 000,00</b>
'6	PRODUITS FINANCIERS					
'7	PRODUITS EXCEPTIONNELS (4)			17 557,08	17 557,08	17 557,08
'8	REPRISES SUR PROVISIONS (4)					
<b>Total des recettes réelles de fonctionnement</b>		<b>5 546 000,00</b>		<b>7 103 557,08</b>	<b>7 103 557,08</b>	<b>7 103 557,08</b>
142	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTIONS (2)	41 000,00		41 000,00	41 000,00	41 000,00
143	OPERATIONS D'ORDRE A L'INTERIEUR DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (2)					
<b>Total des recettes d'ordre de fonctionnement</b>		<b>41 000,00</b>		<b>41 000,00</b>	<b>41 000,00</b>	<b>41 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>5 587 000,00</b>		<b>7 144 557,08</b>	<b>7 144 557,08</b>	<b>7 144 557,08</b>
						+
<b>R 002 RESULTAT REPORTE OU ANTICIPE</b>						<b>4 506 442,92</b>
						=
<b>TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT CUMULEES</b>						<b>11 651 000,00</b>

#### d. SECTION D'INVESTISSEMENT :

##### 1. Dépenses d'investissement : 2021, achèvement du déploiement

Les dépenses d'investissement inscrites au budget correspondent principalement aux dépenses issues des travaux de réalisation du réseau, aux subventions de raccordements finals, au marché de Coordination en Sécurité et Protection de la Santé (CSPS), aux acquisitions de matériels informatiques, aux remboursements en capital de la dette et enfin aux frais d'études du projet.

Les travaux de déploiement seront réalisés suivant le plan de déploiement discuté lors du Bureau du 30 septembre 2016. Actuellement, ces travaux sont estimés à hauteur de 140 M€ sur la base des études réalisées à ce jour. Ce montant sera affiné au fur et à mesure de la réception des plaques NRO.

Les dépenses d'investissement de 2021 se répartissent comme suit :

- **Déploiement FttH : 19 100 k€**, correspondant aux dépenses issues des travaux, du marché CSPS, de la prestation de suivi des études,
- **Raccordements et complétudes : 4 000 K€** ; chaque raccordement effectué par un opérateur donne lieu à une participation publique de 250 €. Ce poste de dépense correspond également aux participations pour les raccordements longs, le raccordement des immeubles et la pose de boîtier fibre non fait par le groupement constructeur.
- **Déploiement de pylônes : 100 k€**, représentant le reliquat pour la construction des 10 pylônes de téléphonie mobile en vue de la résorption des zones blanches en centres bourgs. La plupart des pylônes sont construits et/ou mis en service. Le marché est en phase de bouclage financier et juridique.
- **Acquisition de matériel : 25 k€**, permettant d'acquérir ou de renouveler le parc informatique et les licences d'utilisation de logiciels ;
- **Assistance technico-économique : 100 k€**, comprenant les charges d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (technico-économique) pour accompagner le Syndicat dans la conduite des contrats dont il est titulaire ;
- **Remboursement en capital de la dette : 800 k€**, en vue des remboursements de l'emprunt mobilisé en 2017, 2018 et 2020 ;
- **Le retour financier aux membres : 2 000 K€**. Les redevances issues de l'infrastructure FttH construite sont prioritairement affectées au remboursement de l'emprunt et aux provisions pour investissement de vie du réseau.

Les élus du Bureau ont décidé d'attribuer une partie de la redevance à un retour sur investissement aux membres de MOSELLE FIBRE. Ce dispositif exceptionnel en matière d'investissement public, se compose d'une partie de développement d'usages sur le territoire (en 2021 le projet de médiation) et sous forme financière. La somme en dépenses d'investissement matérialise le retour financier.

Il a été décidé en cours de séance du Comité Syndical de relever à 2 000 K€ ce retour financier au regard des bons résultats de commercialisation soit 1 000 K€ de plus que proposé dans le rapport. Un vote informel à main levée a été effectué, cette augmentation a été validée à la majorité moins deux abstentions (M. TREUVELOT et M. DASTILLUNG).

## BILAN DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice	TOTAL (=RAR+vote)
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES (sauf 204) (y compris programmes) (6)	200 000,00		105 000,00	105 000,00	105 000,00
204	SUBVENTIONS D'EQUIPEMENT VERSEES (y compris programmes) (6)	3 000 000,00		5 000 000,00	6 000 000,00	6 000 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (y compris programmes) (6)	116 000,00		20 000,00	20 000,00	20 000,00
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (y compris programmes) (3)(6)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (y compris programmes) (6)	45 000 000,00	9 654 953,51	9 550 046,49	9 550 046,49	19 205 000,00
<b>Total des dépenses d'équipement</b>		<b>48 316 000,00</b>	<b>9 654 953,51</b>	<b>14 675 046,49</b>	<b>15 675 046,49</b>	<b>25 330 000,00</b>
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES					
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (6)					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	770 000,00		800 000,00	800 000,00	800 000,00
18	COMPTE DE LIAISON : AFFECTATION - BUDGETS ANNEXES - REGIES NON PERSONNALISEES - (4)					
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (6)					
020	DEPENSES IMPREVUES					
<b>Total des dépenses financières</b>		<b>770 000,00</b>		<b>800 000,00</b>	<b>800 000,00</b>	<b>800 000,00</b>
45...1	Total des opérations pour compte de tiers (5)					
<b>Total des dépenses réelles d'investissement</b>		<b>49 086 000,00</b>	<b>9 654 953,51</b>	<b>15 475 046,49</b>	<b>16 475 046,49</b>	<b>26 130 000,00</b>
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION (2)	41 000,00		41 000,00	41 000,00	41 000,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (2)					
<b>Total des dépenses d'ordre d'investissement</b>		<b>41 000,00</b>		<b>41 000,00</b>	<b>41 000,00</b>	<b>41 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>49 127 000,00</b>	<b>9 654 953,51</b>	<b>15 516 046,49</b>	<b>16 516 046,49</b>	<b>26 171 000,00</b>
+						
D 001 SOLDE D'EXECUTION NEGATIF REPORTE OU ANTICIPE						
=						
<b>TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>						
<b>26 171 000,00</b>						

## 2. Recettes d'investissement

L'ensemble des financements perçus par les différents co-financeurs du projet, qu'il s'agisse des subventions (EPCI, Département de la Moselle, Région, Etat, Europe) ou d'excédent d'investissement reporté, sera inscrit en recette d'investissement.

Pour 2021, l'Etat devrait verser **6 000 k€** sur l'ensemble des prises déjà construites et dont les réserves sont levées.

Il est attendu également de la part de l'Etat, le versement du solde de la subvention pour la construction des 10 pylônes de téléphonie mobile à hauteur de **500 k€**.

Conformément à la convention entre la Région et MOSELLE FIBRE, la tranche 2021 de la subvention d'un montant de **500 k€** sera versée.

Le versement du solde du FEDER devrait intervenir en 2021 pour un montant de **2 500 K€**, l'assiette de la subvention étant assise sur les études.

L'excédent d'investissement reporté s'élève à **10 645 k€**.

### BILAN DES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Chap.	Libellé	Pour mémoire budget précédent (1)	Restes à réaliser N-1	Propositions du président sur les crédits de l'exercice	Vote de l'assemblée sur les crédits de l'exercice	TOTAL (=RAR+vote)
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT (sauf 138) (9)	36 887 000,00		9 500 000,00	9 500 000,00	9 500 000,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES (9)					
22	IMMOBILISATIONS RECUES EN AFFECTATION (3)(9)					
23	IMMOBILISATIONS EN COURS (9)			4 377,90	4 377,90	4 377,90
<b>Total des recettes d'équipement</b>		<b>36 887 000,00</b>		<b>9 504 377,90</b>	<b>9 504 377,90</b>	<b>9 504 377,90</b>
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS ET RESERVES (sauf 1068)					
1068	EXCEDENTS DE FONCTIONNEMENT CAPITALISES (6)					
16	EMPRUNTS ET DETTES ASSIMILEES	8 000 000,00				
26	PARTICIPATIONS ET CREANCES RATTACHEES A DES PARTICIPATIONS					
27	AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIERES (9)					
<b>Total des recettes financières</b>						
45...2	Total des opérations pour compte de tiers (9)					
<b>Total des recettes réelles d'investissement</b>		<b>44 887 000,00</b>		<b>9 504 377,90</b>	<b>9 504 377,90</b>	<b>9 504 377,90</b>
021	VIREMENT DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT (2)	2 268 500,00		6 995 000,00		6 995 000,00
040	OPERATION D'ORDRE DE TRANSFERT ENTRE SECTION (2)	1 971 500,00		2 050 000,00	6 995 000,00	2 050 000,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES (2)					
<b>Total des recettes d'ordre d'investissement</b>		<b>4 240 000,00</b>		<b>9 045 000,00</b>	<b>9 045 000,00</b>	<b>9 045 000,00</b>
<b>TOTAL</b>		<b>49 127 000,00</b>		<b>18 549 377,90</b>	<b>18 549 377,90</b>	<b>18 549 377,90</b>
						+
<b>R 001 SOLDE D'EXECUTION POSITIF REPORTE OU ANTICIPE</b>						<b>10 645 622,10</b>
						=
<b>TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT CUMULEES</b>						<b>29 195 000,00</b>

\*\*\*

Le Président précise qu'en vertu des dispositions prévues par l'instruction comptable M14, le budget est voté par chapitre sans vote formel sur chacun des chapitres. Telles sont les caractéristiques essentielles du projet de Budget Primitif pour l'exercice 2021, sur lequel je vous demande de bien vouloir délibérer.

### LE COMITE SYNDICAL, APRES EN AVOIR DELIBERE,

- ARTICLE 1 : **ARRETE** le Budget pour 2021 à 37 822 000 € en dépenses et 40 846 000 € en recettes répartis ainsi :

	DEPENSES	RECETTES
Total de la section d'investissement	26 171 000,00	29 195 000,00
Total de la section de fonctionnement	11 651 000,00	11 651 000,00
<b>TOTAL DU BUDGET</b>	<b>37 822 000,00</b>	<b>40 846 000,00</b>

- ARTICLE 2 : **VOTE** les diverses inscriptions budgétaires telles qu'elles apparaissent dans les tableaux ci-avant, étant précisé que le budget est voté par chapitre sans vote formel sur chacun des chapitres,
- ARTICLE 3 : **FIXE** pour l'exercice 2021 à 0,75 € par habitant la participation des EPCI membres dans les conditions énumérées à l'article 11.2 des statuts de MOSELLE FIBRE,
- ARTICLE 4 : **AFFECTE** au chapitre budgétaire 204 le montant de 2 000 000 € pour le retour financier aux membres et de 4 000 000 € pour les subventions aux raccordements et à la complétude de plaque versées à Moselle Numérique au titre de la convention de délégation de service public d'exploitation et de commercialisation du réseau Très Haut Débit de la Moselle,
- ARTICLE 5 : **AUTORISE** le Président à prendre toutes mesures nécessaires en vue de l'exécution de la présente délibération.

Nombre d'élus participant au vote : 24

Adopté par : 24 voix pour, 0 voix contre, 0 abstentions

Copie de cette délibération sera transmise au Préfet de la Moselle.

Fait et délibéré ce jour à Metz

Pour extrait conforme,

Le Président

Patrick WEITEN

Le Secrétaire

Patrick RISSER  
Article 6, réception en préfecture  
057-200052058-20210322-2021-173-DE  
Date de télétransmission : 09/04/2021  
Date de réception préfecture : 09/04/2021